

La loi Climat et Résilience

Objectif

Accélérer la transition vers un parc automobile plus respectueux de l'environnement.

SONT CONCERNÉS

- › Les flottes de l'état et des collectivités publiques
- › Les 2-roues des plateformes de livraison
- › Les flottes d'entreprises de plus de 100 véhicules



Obligation de renouveler le parc en y incorporant des véhicules à faibles émissions.

Calendrier de déploiement

2022

Au moins

10%

des renouvellements

2024

Au moins

20%

des renouvellements

2027

Au moins

40%

des renouvellements

2030

Au moins

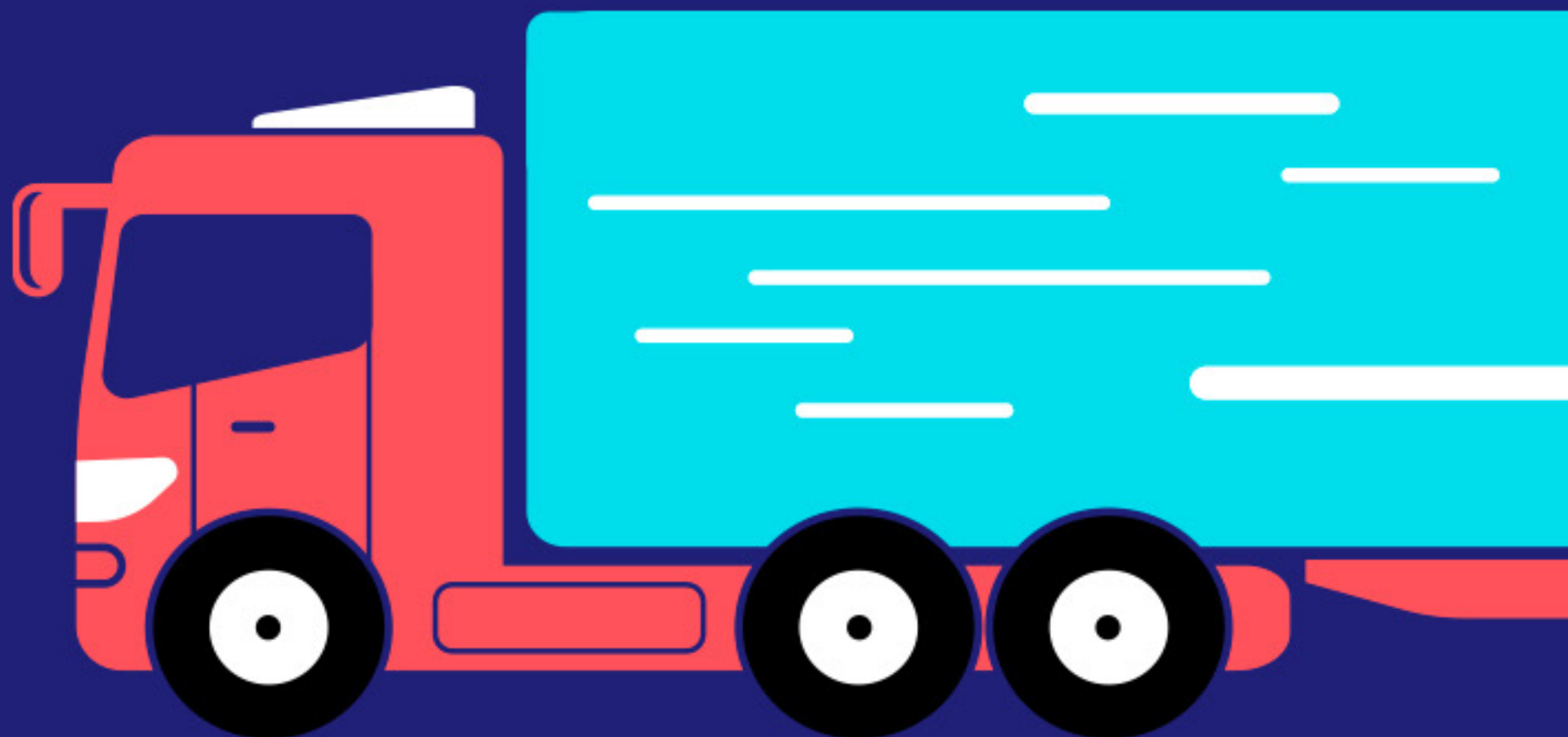
70%

des renouvellements

**Fin de la vente
des voitures particulières
neuves** émettant plus de
123g de CO₂/km (WTLP)

2040

Fin des véhicules
lourds utilisant
majoritairement
des énergies fossiles



2050

Décarbonation
complète du secteur
des transports
terrestres





Élargissement de la

PRIME À LA CONVERSION AU VÉLO

(électrique ou non)

AVANTAGES FISCAUX

PRÊT TAUX

0%

Dès 2023

Personnes physiques et morales domiciliées dans / à proximité de ZFE-m ou zones ne respectant pas la qualité de l'air